



Ville de Bernay
Délibération : 03
Conseil du 22 juillet 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUILLET 2020 -

Délibération n° 30-2020

Rapporteur : Monsieur Louis CHOAIN

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Frédérique PARIS, Céline MENANT, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Claudine HEUDE ; Françoise TURMEL à Thierry JOSSÉ ; Pierre BIBET à Pascal SEJOURNE ; Jérôme VARANGLE à Mickaël PEREIRA ; Dominique BETOURNE à Marie-Lyne VAGNER ; Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER.

Absents : Sara FERAUD, Françoise TURMEL, Pierre BIBET, Jérôme VARANGLE, Dominique BETOURNE, Julien LEFEVRE.

Date de la convocation : 16 juillet 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Considérant que le budget primitif est voté par chapitre, les Décisions Modificatives sont proposées au niveau du chapitre tel que défini par l'article D.2311-4 du CGCT.

L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'adoption de la Décisions Modificative proposée en annexe :

- Annexe 1 : DM N°1 - budget principal VILLE

Il est demandé aux membres de conseil Municipal d'approuver la décision modificative présentée en annexe 1.

DELIBERATION :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ville ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D 2311-4 ;

VU la délibération n°01-2020 « Budget primitif 2020 » ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative N°1 pour le budget principal de la ville conformément à l'annexe 1 ;

Pour copie certifiée conforme
Le Maire



Marie-Lyne VAGNER

Annexe 1

Décision Modificative N°1 – Budget principal VILLE

Section de fonctionnement

Une subvention de fonctionnement de 100 000 € est inscrite au chapitre 65 (compte 657362) pour le CCAS et compensée par la baisse des dépenses non réalisées pendant le confinement (programmation théâtre et service animation du territoire, alimentation cuisine, fournitures administratives, ...).

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 689 139,00	-100 000,00	2 589 139,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 450 816,00	0,00	8 450 816,00
014	Atténuations de produits	6 040,00	0,00	6 040,00
65	Autres charges de gestion courante	952 200,00	100 000,00	1 052 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 098 195,00	0,00	12 098 195,00
66	Charges financières	399 000,00	0,00	399 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 500,00	0,00	28 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 525 695,00	0,00	12 525 695,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 066 460,00	0,00	1 066 460,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	360 000,00	0,00	360 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 426 460,00	0,00	1 426 460,00
TOTAL		13 952 155,00	0,00	13 952 155,00

Section d'investissement

Aucune modification n'est inscrite dans cette décision pour la section d'investissement.